

Commune de
Theuville
Eure-et-Loir

Elaboration du
Plan Local d'Urbanisme



PLAN DE ZONAGE
la commune

5.1

- Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme le 4 octobre 2022
- Arrêt du projet le 3 avril 2025
- Dossier soumis à enquête publique du 1 octobre au 31 octobre 2025
- Elaboration du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 11 février 2026

ECHELLE :

1/10 000

PHASE :

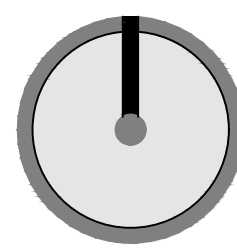
Approbation



4bis rue Saint-Barthélemy - 28000 Chartres
courriel : contact@o-oya.fr

Vu pour être annexé à la
délibération du
conseil municipal
du 13 février 2026
approuvant l'élaboration du
plan local d'urbanisme
de la commune
de Theuville

Le Maire,



- Limite de zone
- Ua** Zone urbaine - habitat ancien
- Uax** Zone urbaine - habitat ancien et activités
- Ub** Zone urbaine - habitat récent
- Ue** Zone urbaine - équipements publics
- Uj** Zone urbaine - jardins
- Ux** Zone urbaine - activités
- 1AU** Zone à urbaniser à vocation résidentielle
- A** Zone agricole
- Air** Infrastructure routière
- N** Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne** Zone naturelle - équipement
- Nj** Zone naturelle - jardins
- Secteur encadré par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Espaces boisés classés
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151.19 du Code de l'urbanisme
- Élément paysager identifié au titre de l'article L151.23 du Code de l'urbanisme
- Site d'exploitation agricole
- Site d'activité agricole, hors zones urbaines, où les bâtiments peuvent faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article R151.35 du Code de l'urbanisme
- Silos : périmètre Z1
- Silos : périmètre Z2
- Silos : distance DREAL
- Plafond des hauteurs - Directive paysagère sur la Cathédrale Notre Dame de Chartres

